Motion interne N° 162

Pour la création d'interventions de commission

Lisa Raval (PS)

Les commissions parlementaires occupent une place centrale dans le travail législatif. Par l'examen approfondi des objets qui leur sont soumis, les auditions qu'elles peuvent mener et les échanges entre leurs membres, elles contribuent à la qualité des décisions parlementaires et développent une connaissance spécifique des thématiques relevant de leur domaine de compétence.

Cette expertise se traduit notamment par les prises de position exprimées en séance plénière, qui peuvent faire apparaître des convergences entre les membres d'une commission, au-delà des clivages politiques habituels. Ces convergences constituent une ressource institutionnelle qui pourrait être davantage valorisée dans le processus parlementaire.

Les cantons de Neuchâtel, Genève, Argovie, St-Gall, Bâle-Ville ou encore du Valais prévoient la possibilité pour les commissions parlementaires de déposer des interventions. Ce mécanisme permet de formaliser une position issue des travaux d'une commission et de porter une problématique ou une proposition à l'attention du Parlement. Il offre ainsi un moyen de prolonger le travail des commissions et de favoriser l'avancement de dossiers sur la base d'une analyse partagée.

Dans le canton du Jura, les commissions contribuent déjà, par leurs travaux et leurs prises de position, à faire émerger des constats et des propositions susceptibles de recueillir un soutien dépassant les sensibilités politiques individuelles. L'introduction formelle des interventions de commissions permettrait de donner un cadre institutionnel à cette dynamique et de mieux valoriser le travail déjà accompli. Elle renforcerait ainsi le rôle des commissions dans l'identification des enjeux, l'élaboration de propositions et le suivi des dossiers parlementaires.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Bureau du Parlement jurassien de proposer une modification de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura (LOP ; RSJU 171.21) afin d'y introduire la possibilité pour les commissions parlementaires de déposer des interventions.

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
- Martial Farine (PS)
- Chantal Gerber (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Jeanne Lusa (PS)
- Sandra Monnerat Choffat (PS)
- Marion Stadelmann (PS)
- Jérôme Nicoulin (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 octobre 2026